

CAASPR Website and Portal Terms and Conditions

General

The Canadian Alliance of Audiology and Speech-Language Pathology Regulators (CAASPR) is the national federation of audiology and speech-language pathology regulators. CAASPR's mandate is to address common regulatory issues on a national level to advance the practice and regulation of audiology and speech language pathology in Canada.

Among CAASPR's foremost responsibilities is to work with provincial regulatory organizations to determine if applicants are eligible to write the regulatory Canadian Entry-To Practice (CETP) Exam for Audiology or Speech-Language Pathology ("the Exam").

CAASPR's web-based interface (the "Portal") is an online, bilingual service for applicants (the "User(s)") wanting to determine their eligibility to complete the Exam.

Users may create a user account to use the Portal and save their profiles prior to submitting their full applications. The Portal will also enable Users to upload, store and share documents to support their applications.

CAASPR makes available information and other materials on the Portal, subject to the following CAASPR Web Portal Terms and Conditions (the "Terms and Conditions").

Portal User Responsibilities

By accessing the Portal, the User accepts and agrees to be bound by the Terms and Conditions. The User further attests that:

- i. their application information and supporting documents are truthful, current, complete and correct, and that their biographic and personal submissions are authored solely by them.
- ii. the User is solely responsible for keeping their Portal account and application, User identification, login information and other information confidential and secure and must notify CAASPR immediately any unauthorized access, use or disclosure is suspected.
- iii. the User understands and portrays, at all times, the professional behavior and competencies expected of and identified in the CAASPR National Competency Profiles for Audiology or Speech-Language Pathology (posted on the CAASPR website at: <http://caaspr.ca/resources/>) professional.
- iv. understands that CAASPR has a zero-tolerance for abuse policy. Any display of profanity, aggressive behavior or inappropriate challenging of those administering the application or assessment processes of CAASPR or provincial regulators will not be tolerated, and may result in forfeiture of their application, assessment, and/or eligibility to write the CETP Exam and related fees.

- v. understands that they are responsible to monitor the progress of their submitted application, respond to requests for information and rectify gaps in their documents within the required timeframe.
- vi. understands that, if they have contravened the Terms and Conditions in this document, they may be subject to consequences, as detailed in the directives governing professional misconduct of CAASPR and/or the applicable provincial regulator.

Conditional Exam Enrollment for Graduates of Accredited Canadian Programs

A process for Conditional Enrollment, for the October 3, 2020 sitting of the CETP Exam, has been created for Graduates of Canadian Master's degree programs accredited by the Council of Canadian University Programs in Audiology or Speech-Language Pathology (CACUP) who cannot meet the deadline for Exam enrollment due to program completion date challenges.

If a User enrolled in the final year of an accredited Master's program submits an application for examination eligibility, and they have not yet completed all their required coursework and/or clinical requirements, the User acknowledges and agrees that:

- i. they may be *conditionally* enrolled for the Exam that is scheduled for October 3, 2020 and that this Conditional Enrollment is at the discretion of CAASPR and its affiliate provincial regulators and obligates User to complete all requirements of their Master's degree program by August 15, 2020.
- ii. the User agrees that: (a) they have been advised of the particulars of these requirements and (b) are solely responsible to comply with the said requirements, by August 15, 2020.
- iii. if CAASPR and/or the applicable provincial regulator does not receive written confirmation, from the User's university by August 31, 2020, that the User has met all program requirements by August 15, 2020, their Conditional Enrollment for the Exam will be automatically cancelled. In these circumstances, the User will not be permitted to take the exam on October 3, 2020. The User's examination enrollment will be cancelled, without prior notification to the User. In such cases, Speech-Language & Audiology Canada (SAC) will refund the User's Exam enrollment fee in full or provide them a full credit for a future exam date.
- iv. CAASPR, provincial regulators and SAC shall not be liable, to the User, in any way, for any cancellation of the Exam enrollment due to the User's failure to complete all university program requirements by August 15, 2020.
- v. additionally, CAASPR, provincial regulators and SAC are not responsible for any expenses incurred by the User in relation to their cancelled Conditional Exam Enrollment. This includes but is not limited to, travel, meal, accommodation, education, training or other expenses and loss of employment wages.
- vi. the User and anyone entitled to act on their behalf, waive any and all claims they have or may in the future have against CAASPR, regulators or SAC, and their directors, officers, employees, contractors and agents (the "Released Parties").

- vii. the User releases the Released Parties from any and all liabilities of any kind, arising from or in connection with cancellation of the User's Conditional Enrollment to take the Exam on October 3, 2020.

Examination Postponement and/or Cancellation

CAASPR and provincial Regulators reserve the right to postpone or cancel the Exam in case of extraordinary circumstances or 'force majeure'. In such situation the User acknowledges and agrees that:

- i. they understand that they will be advised if CAASPR makes such a decision and will receive additional related information regarding the next scheduled examination.
- ii. they understand that they are provided the information and may, at anytime, communicate with CAASPR.
- iii. the User agrees that they have been advised of that CAASPR reserves the right, in its sole discretion, to postpone or cancel the CETP exam in case of extraordinary circumstances or because of 'force majeure'.
- viii. if CAASPR postpones or cancels the Exam, the User will not be able to take the exam. In such cases, Speech-Language & Audiology Canada (SAC) will refund the User's Exam enrollment fee in full or provide them a full credit for a future exam date.
- ix. CAASPR, provincial regulators and SAC shall not be liable, to the User, in any way, for any postponement or cancellation of the Exam enrollment due to extraordinary circumstances or 'force majeure'.
- x. additionally, CAASPR, provincial regulators and SAC are not responsible for any expenses incurred by the User in relation to the postponement or cancellation of the examination. This includes but is not limited to, travel, meal, accommodation, education, training or other expenses and loss of employment wages.
- xi. the User and anyone entitled to act on their behalf, waive any and all claims they have or may in the future have against CAASPR, regulators or SAC, and their directors, officers, employees, contractors and agents (the "Released Parties").
- xii. the User releases the Released Parties from any and all liabilities of any kind, arising from or in connection with the postponement or cancellation of the Exam due to extraordinary circumstances or 'force majeure'.

Verification of Information

CAASPR and provincial Regulators reserve the right to verify any information provided as part of the application process. Should the User provide demonstrating evidence of dishonesty or which is false or misleading, concealed or withheld, or written by an unapproved third party, then CAASPR or the provincial Regulators may reject or cancel an application or examination, refuse further application or examination and may notify other appropriate authorities. In these circumstances, the User will also immediately forfeit any enrollment, assessment and/or examination fees.

Material Ownership and Trademark

The Portal contains information, trademarks, logos, service marks, designs, text, images and other forms of materials or intellectual property owned by CAASPR and its affiliates ("CAASPR's Proprietary Material").

CAASPR's Proprietary Material is the property of CAASPR and its affiliates, unless otherwise noted. CAASPR's Proprietary Material is protected by the laws of Canada.

No CAASPR's Proprietary Material may be reproduced, displayed, modified, transmitted or otherwise used in any form or by any means for any commercial purpose without prior written permission from CAASPR.

Warranties, Disclaimers, Limitation of Liability

The Portal and the services and all materials on the Portal are provided on an "as is" basis. CAASPR and its affiliates, officers, directors, employees, agents, licensors, contractors, suppliers and service providers deny all warranties, representations, and conditions express or implied:

- A. Pertaining to the Portal operation, content and/or uninterrupted service. CAASPR assumes no responsibility for errors or omissions in the Portal functions, materials or other documents referenced in or linked to the Portal;
- B. That the Portal and any improvements to the Portal will be secure and error-free and free from technical inaccuracies;
- C. The Users access the Portal solely at in their sole discretion and CAASPR and provincial regulators are not responsible for any damage to their computer system or loss of data that results from uploading and/or downloading any material.

In no event shall CAASPR, its affiliates, officers, directors, employees, agents, licensors, contractors, consultants, suppliers and service providers be liable for any special, incidental, indirect, consequential or punitive damages of any kind, or any damages whatsoever.

CAASPR warrants that it will comply with applicable laws and at all times use reasonable efforts to protect personal and other information on the Portal and on its services. However, CAASPR denies responsibility for loss of use, data or wage arising in connection with the use or performance of the Portal or information.

Governing Law and Jurisdiction

The Portal (excluding all linked sites) is controlled by CAASPR from its offices within the Province of Alberta, Canada.

By accessing this Site, the User agrees that; to the fullest extent possible under applicable law, all matters relating to the User's access to, or use of, the Portal shall be governed by the statutes and laws of the Province of Alberta and Canadian laws .

CAASPR makes no representation that materials on the Portal are appropriate or available for use in locations outside Canada. Users accessing the Portal do so of their own initiative and are responsible for compliance with local laws. The Portal may contain references to CAASPR products, services, and

programs that have not been announced in the User's jurisdiction. These references do not imply that CAASPR intends to announce such products, services or programs in all jurisdictions.

Amendments

CAASPR reserves the right to change these Terms and Conditions. Should any material change be made, then CAASPR will provide notice of such material change through means including email and on the CAASPR website.

CAASPR will post an updated version of these Terms and Conditions each time a minor or ancillary amendment is made to them. In that respect, Users should check these Terms and Conditions periodically to review CAASPR's current practices. Users can determine that the Terms and Conditions have changed by examining the effective date appearing in the title of these Terms and Conditions.

Users' continued access to the Portal following changes to these Terms and Conditions will constitute acceptance of any such amendment. Should the User disagree with the amendments made to these Terms and Conditions, the User shall immediately stop accessing the Portal and contact CAASPR.

Last changes to Terms and Conditions made March 25, 2020.

Termes et Conditions

Portail du site Web de la ACOROA/CAASPR

Généralités

La Canadian Alliance of Audiology and Speech-Language Pathology Regulators (CAASPR/ACOROA) est la fédération nationale des organismes de réglementation de l'audiologie et de l'orthophonie. Le mandat de la CAASPR/ACOROA est de se pencher sur des questions réglementaires communes au niveau national afin de faire progresser la pratique et la réglementation de l'audiologie et de l'orthophonie au Canada

L'une des principales responsabilités du CAASPR/ACOROA est de travailler avec les organismes de réglementation provinciaux afin de déterminer si les candidats sont admissibles à l'examen réglementaire canadien d'entrée en pratique (CETP) pour l'audiologie ou l'orthophonie ("l'examen").

L'interface Web de la CAASPR/ACOROA (le "portail") est un service en ligne bilingue destiné aux candidats (le(s) utilisateur(s)) souhaitant vérifier leur admissibilité à l'examen.

Les utilisateurs peuvent créer un compte d'utilisateur pour se connecter au portail et enregistrer leur profil avant de soumettre leur demande complète. Le portail permettra également aux utilisateurs de télécharger, de stocker et de partager des documents appuyant leurs demandes.

La CAASPR/ACOROA met à la disposition des utilisateurs des informations et autres documents sur le portail, sous réserve des conditions générales suivantes du portail Web de la CAASPR/ACOROA (les "Termes et conditions").

Responsabilités des utilisateurs du portail

En accédant au portail, l'utilisateur accepte et convient de se conformer aux Termes et Conditions.

L'utilisateur atteste en outre que:

- vii. les informations et les pièces justificatives de sa demande sont véridiques, actuelles, complètes et correctes, et que ses notes biographiques et personnelles ont été rédigées uniquement par lui;
- viii. l'utilisateur est seul responsable de la confidentialité et de la sécurité de son compte et de sa demande sur le portail, de son identification, de ses informations de connexion et de toute autre information, et doit informer immédiatement la CAASPR/ACOROA de tout accès, utilisation ou divulgation non autorisé qu'il soupçonne;
- ix. l'utilisateur comprend et se conforme, à tout moment, au comportement et aux compétences professionnelles attendus de la CAASPR/ACOROA et identifiés dans les profils nationaux de compétences de la CAASPR/ACOROA pour l'audiologie ou l'orthophonie (affichés sur le site web de la CAASPR/ACOROA à l'adresse suivante : <http://caaspr.ca/resources/>)

- x. comprend que la CAASPR/ACOROA a une politique de tolérance zéro pour les abus. Toute manifestation de blasphème, de comportement agressif ou de récusation inappropriée des personnes qui administrent les processus de demande ou d'évaluation du CAASPR/ACOROA ou des régulateurs provinciaux ne sera tolérée et pourra entraîner la perte de leur demande, de leur évaluation et/ou de leur admissibilité à l'examen du CETP et la perte également des frais connexes.
- xi. comprend qu'il lui incombe de suivre l'évolution de sa demande, de répondre aux demandes d'information et de corriger les lacunes de ses documents dans les délais requis.
- xii. comprend que, s'il a enfreint les Termes et Conditions de ce document, il peut subir des sanctions, telles que détaillées dans les directives régissant la faute professionnelle de la CAASPR/ACOROA et/ou de l'organisme de réglementation provincial compétent.

Inscription conditionnelle aux examens pour les diplômés de programmes canadiens accrédités

Un processus d'inscription conditionnelle, pour la session du 3 octobre 2020 de l'examen du CETP, a été créé pour les diplômés des programmes de maîtrise canadiens accrédités par le Conseil des programmes universitaires canadiens en audiologie ou en orthophonie (CACUP) qui ne peuvent respecter la date limite d'inscription à l'examen en raison de difficultés liées à la date de la fin du programme.

Si un utilisateur inscrit en dernière année d'un programme de maîtrise accrédité soumet une demande d'admissibilité aux examens et qu'il n'a pas encore terminé tous ses cours et/ou exigences cliniques, l'utilisateur reconnaît et accepte que:

- xiii. qu'il peut être inscrit *sous condition* à l'examen qui est prévu pour le 3 octobre 2020 et que cette inscription conditionnelle est à la discrétion de la CAASPR/ACOROA et de ses organismes de réglementation provinciaux affiliés et oblige l'utilisateur à remplir toutes les exigences de son programme de maîtrise avant le 15 août 2020;
- xiv. l'utilisateur accepte le fait : (a) qu'il a été informé des détails de ces exigences et (b) qu'il est seul responsable de se conformer auxdites exigences, d'ici le 15 août 2020;
- xv. si la CAASPR/ACOROA et/ou l'organisme de réglementation provincial compétent ne reçoit pas de confirmation écrite de l'université de l'utilisateur avant le 31 août 2020, attestant que l'utilisateur a satisfait à toutes les exigences du programme avant le 15 août 2020, son inscription conditionnelle à l'examen sera automatiquement annulée. Dans ces circonstances, l'utilisateur ne sera pas autorisé à passer l'examen le 3 octobre 2020. L'inscription de l'utilisateur à l'examen sera annulée, sans notification préalable à l'utilisateur. Dans de tels cas, Speech-Language & Audiology Canada (SAC) remboursera intégralement les frais d'inscription de l'utilisateur à l'examen ou lui accordera un crédit complet pour une date d'examen ultérieure;
- xvi. La CAASPR/ACOROA, les organismes de réglementation provinciaux et la SAC ne sont pas responsables, envers l'utilisateur, de quelque façon que ce soit, de l'annulation de l'inscription à l'examen en raison du fait que l'utilisateur n'a pas rempli toutes les exigences du programme universitaire avant le 15 août 2020;

- xvii. de plus, la CAASPR/ACOROA, les autorités de réglementation provinciales et la SAC ne sont pas responsables des dépenses encourues par l'utilisateur en rapport avec son inscription à l'examen conditionnel annulé. Cela comprend, sans s'y limiter, les frais de déplacement, de repas, d'hébergement, d'éducation, de formation ou autres dépenses et la perte de salaire;
- xviii. l'utilisateur et toute personne habilitée à agir en son nom, renoncent à toute réclamation qu'ils ont ou pourraient avoir à l'avenir contre la CAASPR/ACOROA, les régulateurs ou la SAC, et leurs administrateurs, dirigeants, employés, contractants et agents (les "parties libérées");
- xix. l'utilisateur dégage les parties libérées de toute responsabilité de quelque nature que ce soit, découlant de ou en relation avec l'annulation de l'inscription conditionnelle de l'utilisateur à l'examen du 3 octobre 2020.

Report et/ou annulation d'un examen

La CAASPR/ACOROA et les autorités provinciales de réglementation se réservent le droit de reporter ou d'annuler l'examen en cas de circonstances extraordinaires ou de "force majeure". Dans une telle situation, l'utilisateur reconnaît et accepte que :

- i. il comprend qu'il sera informé si le CAASPR/ACOROA prend une telle décision et qu'il recevra des informations supplémentaires concernant le prochain examen prévu.
- ii. il comprend que les informations lui sont fournies et qu'il peut, à tout moment, communiquer avec la CAASPR/ACOROA.
- iii. l'utilisateur reconnaît avoir été informé que le CAASPR/ACOROA se réserve le droit, à sa seule discrétion, de reporter ou d'annuler l'examen du CETP en cas de circonstances extraordinaires ou de "force majeure".
- iv. si la CAASPR/ACOROA reporte ou annule l'examen, l'utilisateur ne pourra pas se présenter à l'examen. Dans ce cas, Speech-Language & Audiology Canada (SAC) remboursera intégralement les frais d'inscription de l'utilisateur à l'examen ou lui accordera un crédit complet pour une date d'examen ultérieure.
- v. La CAASPR/ACOROA, les régulateurs provinciaux et la SAC ne sont pas responsables, envers l'utilisateur, de quelque manière que ce soit, du report ou de l'annulation de l'inscription à l'examen en raison de circonstances extraordinaires ou de "force majeure".
- vi. En outre, la CAASPR/ACOROA, les régulateurs provinciaux et la SAC ne sont pas responsables des dépenses encourues par l'utilisateur en relation avec le report ou l'annulation de l'examen. Cela comprend, sans s'y limiter, les frais de voyage, de repas, d'hébergement, d'éducation, de formation ou autres et la perte de salaire.
- vii. l'utilisateur et toute personne habilitée à agir en son nom, renoncent à toute réclamation qu'ils ont ou pourraient avoir à l'avenir contre la CAASPR/ACOROA, les régulateurs ou la SAC, et leurs directeurs, responsables, employés, entrepreneurs et agents (les "Parties libérées").

- viii. l'utilisateur dégage les parties libérées de toute responsabilité de quelque nature que ce soit, découlant de ou en relation avec le report ou l'annulation de l'examen en raison de circonstances extraordinaires ou de "force majeure".

Vérification des informations

La CAASPR/ACOROA et les régulateurs provinciaux se réservent le droit de vérifier toute information fournie dans le cadre du processus de demande. Si l'utilisateur fournit des preuves de façon malhonnête, fausses ou trompeuses, cachées ou non divulguées, ou écrites par un tiers non approuvé, la CAASPR/ACOROA ou les autorités provinciales de réglementation peuvent rejeter ou annuler une demande ou un examen, refuser une demande ou un examen supplémentaire et peuvent en informer d'autres autorités compétentes. Dans ces circonstances, l'utilisateur perdra également immédiatement les frais d'inscription, d'évaluation et/ou d'examen.

Propriété matérielle et marque déposée

Le portail contient des informations, des marques déposées, des logos, des marques de service, des dessins, des textes, des images et d'autres formes de matériel ou de propriété intellectuelle appartenant à la CAASPR/ACOROA et à ses filiales ("CAASPR/ACOROA's Proprietary Material (documents exclusifs)").

Le matériel de propriété de la CAASPR/ACOROA appartient à la CAASPR/ACOROA et à ses filiales, sauf indication contraire. Les documents exclusifs de la CAASPR/ACOROA sont protégés par les lois du Canada.

Aucun matériel exclusif de la CAASPR/ACOROA ne peut être reproduit, affiché, modifié, transmis ou autrement utilisé sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit à des fins commerciales sans, au préalable, avoir reçu une autorisation écrite de la CAASPR/ACOROA.

Garanties, clauses de non-responsabilité, limitation de la responsabilité

Le portail et les services et tous les documents qui y figurent sont fournis "tels quels". La CAASPR/ACOROA et ses filiales, dirigeants, administrateurs, employés, agents, détenteurs de licences, entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services rejettent toute garantie, toute déclaration et condition expresse ou implicite:

- D. Concernant le fonctionnement, le contenu et/ou le service ininterrompu du portail. La CAASPR/ACOROA n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions dans les fonctionnalités du Portail, les documents ou autres éléments mentionnés dans le Portail ou liés à celui-ci;
- E. que le portail et toute amélioration au portail seront sécurisés et exempts d'erreurs et d'inexactitudes techniques;
- F. les utilisateurs accèdent au Portail à leur seule discrétion et la CAASPR/ACOROA et les régulateurs provinciaux ne sont pas responsables de tout dommage à leur système informatique ou de toute perte de données résultant du téléchargement et/ou de l'envoi de tout matériel.

En aucun cas, la CAASPR/ACOROA, ses filiales, ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés, ses agents, détenteurs de licences, ses contractants, ses consultants, ses fournisseurs et ses prestataires de

services ne peuvent être tenus responsables de dommages spéciaux, accessoires, indirects, consécutifs ou punitifs de quelque nature que ce soit, ou de tout autre dommage.

La CAASPR/ACOROA garantit qu'elle se conformera aux lois applicables et qu'elle fera à tout moment des efforts raisonnables pour protéger les informations personnelles et autres sur le portail et sur ses services. Toutefois, la CAASPR/ACOROA décline toute responsabilité en cas de perte d'utilisation, de données ou de salaire liée à l'utilisation ou aux caractéristiques du portail ou des informations.

Droit applicable et juridiction

Le portail (à l'exclusion de tous les sites liés) est contrôlé par la CAASPR/ACOROA depuis ses bureaux situés dans la province de l'Alberta, au Canada.

En accédant à ce site, l'utilisateur accepte que, dans toute la mesure du possible en vertu du droit applicable, toutes les questions relatives à l'accès de l'utilisateur au portail ou à son utilisation soient régies par les statuts et les lois de la province de l'Alberta et les lois canadiennes.

La CAASPR/ACOROA ne fait aucune déclaration selon laquelle les documents figurant sur le portail sont adéquats ou disponibles pour être utilisés dans des endroits situés à l'extérieur du Canada. Les utilisateurs qui accèdent au portail le font de leur propre initiative et sont responsables du respect des lois locales. Le portail peut contenir des références à des produits, services et programmes de la CAASPR/ACOROA qui n'ont pas été annoncés dans la juridiction de l'utilisateur. Ces références n'impliquent pas que la CAASPR/ACOROA a l'intention de proposer ces produits, services ou programmes dans toutes les juridictions.

Amendements

La CAASPR/ACOROA se réserve le droit de modifier les présents Termes et Conditions. Si une modification importante est apportée, la CAASPR/ACOROA en informera le public par des moyens tels que le courrier électronique ou sur le site web de la CAASPR/ACOROA.

La CAASPR/ACOROA publiera une version actualisée des présents Termes et Conditions chaque fois qu'une modification mineure ou accessoire y sera apportée. À cet égard, les utilisateurs doivent consulter périodiquement ces Termes et Conditions afin d'examiner les pratiques actuelles de la CAASPR/ACOROA. Les utilisateurs peuvent vérifier si les Termes et Conditions ont été modifiés en examinant la date d'entrée en vigueur figurant dans le titre de ces Termes et Conditions.

L'accès continu des utilisateurs au portail après les modifications apportées aux présents Termes et Conditions constituera une acceptation de ces modifications. Si l'utilisateur n'est pas d'accord avec les modifications apportées aux présents Termes et Conditions, il doit immédiatement cesser d'accéder au Portail et contacter la CAASPR/ACOROA.

Les dernières modifications des Termes et Conditions ont été apportées le 25 mars 2020.